

Salaires minima conventionnels AFB et LCL



www.fo-lcl.fr

Nous vous informons que depuis le **1er janvier 2013**, les minima de salaires de la convention collective AFB ont été révisés à la hausse. Il a également été instauré :

des minima à 15 ans d'ancienneté pour les échelons J et K (voir ci-dessous)

Dans ces temps de disette et d'individualisation salariales dans les établissements bancaires, et ce, malgré un secteur extrêmement bénéficiaire en France, ces révisions haussières collectives, même mesurées, vont concerner de plus en plus de salariés de LCL. En effet, de plus en plus de CLP ont une rémunération fixe annuelle brute qui augmente hélas moins vite que les minima de branche ! Serions-nous devenus les parents pauvres de la profession ?

Heureusement, il y a maintenant plusieurs années, **FO LCL** avait réussi à faire mettre en place des minima de salaires pour chaque catégorie à compter de 3 ans d'ancienneté (*en italique dans le tableau ci-dessous*).

FO LCL revendique encore :

- des minima dès l'embauche et une revalorisation des minima à 3 ans
- des minima par métier
- des minima par ancienneté dans le métier

Pour le moment, en vain. Mais comme LCL souhaite fêter 150 ans de reconnaissance, on peut espérer !

Nous vous invitons à nous contacter si vous constatez que votre RBA (13 fois la ligne « IMB » de votre bulletin de salaire) au **1er janvier 2013** était **inférieure** aux montants ci-dessous :

Echelon / ancienneté	Inférieure à 3 ans	à 3 ans / à 5 ans	à 10 ans	à 15 ans	à 20 ans
Techniciens					
A	18.540	21.200	21.200	21.200	21.200
B	18.777	21.200	21.200	21.200	21.200
C	19.107	21.200	21.200	21.200	21.321
D	20.487	21.200	21.630	22.269	22.938
E	21.455	21.455 / 21.991	22.650	23.330	24.030
F	23.402	23.978	24.699	25.441	26.203
G	25.935	26.584	27.377	28.201	29.046
Cadres					
H	28.608	30.500	30.500	31.104	
I	34.953	35.824	36.900	38.007	
J	42.230	43.276	44.577	45.920	
K	50.246	51.506	53.044	54.640	

Salaires minima chez LCL :

Grâce à **FO LCL**, cela fait maintenant plusieurs années qu'il existe chez LCL, après 3 ans d'ancienneté :

- Une RBA minimale Techniciens : **21.200 €**
- Une RBA minimale Cadres : **30.500 €**

Perle LCL :

Un GRH a répondu à un salarié dont la RBA était en dessous des minima de branche :

« Ces minima ne sont que de simples indicateurs sans importance. » ...

Ce GRH a dû recevoir une formation à minima !